

### Présidence

Vice-Présidente de la CFVU  
Cindy CARREIN-LEROUGE

### Direction Générale des Services

Sylvie MONSINJON

### DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

 [secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

CFVU - URN  
6 février 2026  
Délibération n°CFVU-2026-3

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 28 votants, dont 7 membres représentés.

## Diplôme d'Étudiant Entrepreneur

- Vu la note annexe portant sur la création du Diplôme d'Étudiant Entrepreneur
- Vu le tableau annexe portant sur la maquette des enseignements du Diplôme d'Étudiant Entrepreneur

Validation du principe d'ouverture du Diplôme Universitaire « Diplôme d'Étudiant Entrepreneur » (D2E)

Pour	28
Contre	0
Abstention	0

**La CFVU approuve le principe d'ouverture du Diplôme Universitaire « Diplôme d'Étudiant Entrepreneur » (D2E).**

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF





## DEMANDE DE CREATION

### DIPLÔME D'UNIVERSITE ET DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE SANTE DU DIPLOME D'ETUDIANT ENTREPRENEUR

#### DATES ET AVIS DES INSTANCES

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis): DU « établissement »

Date et avis de la CFVU :

Date et avis de la commission des finances (DIU uniquement) :

Date et avis du Conseil d'Administration :

#### PIECES A JOINDRE

- Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU
- Fiche tableau des enseignements
- Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

#### EQUIPE PEDAGOGIQUE

##### RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION

Pepite Normandie

Composante : Scolarité assurée par IUT d'Évreux

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées : les trois universités normandes et l'INSA Normandie.

## FINALITÉ DE LA FORMATION

### OPPORTUNITE DE CREATION :

*A quel(s) besoin(s) du monde socio-économique et culturel répond la formation ? Indiquer comment s'est faite l'identification et l'analyse du besoin. ?*

Le D2E est le programme certifiant des Pépites qui permet à l'étudiant d'acquérir rapidement les bases de l'entrepreneur pour faire avancer son projet. Le D2E s'appuie sur le référentiel Concevoir et développer un projet entrepreneurial, issu du référentiel européen EntreComp. Suite à la régionalisation de Pépites Normandie, le D2E est devenu un parcours de formation régional, réunissant les trois universités normandes et l'INSA Normandie.

Le D2E existe déjà depuis de nombreuses années. Il est porté historiquement et conjointement par l'université du Havre (zone de la métropole havraise), l'université de Caen (zone de la métropole rouennaise), l'INSA Rouen Normandie (zone de la métropole rouennaise). Le constat partagé avec les partenaires, est qu'il est désormais plus pertinent que chaque établissement inscrive ses propres étudiants, pour fluidifier le suivi des parcours étudiants. Pour le cas de l'URN, la création l'an passé d'une maison de l'entrepreneuriat permet de renforcer fortement ce suivi de parcours. C'est pourquoi il est proposé à la CFVU la création de ce DU « D2E » permettant de rendre cette offre de formation davantage visible auprès des étudiants de l'URN, et de maîtriser l'inscription de ces étudiants dans le dispositif.

Les cours et contenus pédagogiques existant déjà, cette création de DU ne génère pas de coût supplémentaire pour l'établissement.

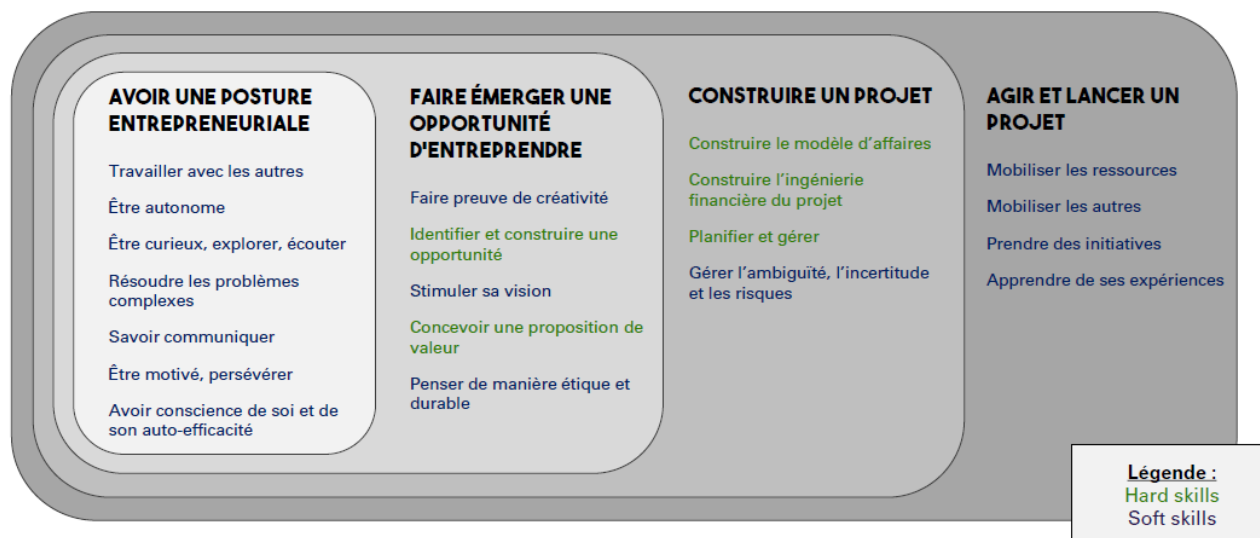
### OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

*Les diplômés seront capables de ...*

Objectif pédagogique : être capable de développer et porter un projet entrepreneurial dans son paysage économique et social local.

Le programme pédagogique s'ancre dans le référentiel pédagogique « Concevoir et développer un projet entrepreneurial ». Il s'agit du référentiel national qui fonde le label Pépites porté par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce référentiel, issu de EntreComp, est composé de quatre grandes compétences, elles-mêmes subdivisées en plusieurs méta-compétences :

## LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ESPRIT D'ENTREPRENDRE



Ce programme D2E est centré sur l'immersion et la structuration entrepreneuriale.

Il s'apparente à un parcours de projet universitaire diplômant. A cet effet, il s'effectue en parallèle d'une activité principale (quand il ne s'agit pas du projet entrepreneurial en tant que tel). Les cours sont donc dispensés sur des horaires adaptés (temps du midi, fin de journée, ponctuellement le weekend) pour un volume horaire permettant une flexibilité pour l'étudiant (52h de formation brute hors accompagnement individuel et MOOC).

### POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

#### PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

Précisez la place de la formation dans l'offre de formation locale (notamment de l'Université), régionale (notamment de la ComUE), national ou international, selon les cas. Le cas échéant, décrire l'objet et l'intérêt de partenariat envisagés avec d'autres établissements ou organismes de formation.

Il n'existe pas d'équivalent au niveau de l'URN.

Le D2E est régional, et décliné dans toutes les régions.

#### PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

Précisez les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires socio-économiques ou culturels

Des webinaires d'expert / masterclass d'entrepreneurs sont prévus dans le programme pédagogique

### PUBLICS CONCERNES

Stagiaires de la formation continue



Effectifs attendus :

Etudiants en formation initiale :



Effectifs attendus : 30

Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)

*À qui s'adresse cette formation ? Quels sont les catégories, métiers ou les fonctions concerné(e)s par cette formation ? ou formation « tous publics »*

*Les conditions d'accès : une durée d'activité professionnelle est-elle nécessaire ? Dans quel domaine ?*

*Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ?*

Tout niveau accepté.

Pour s'inscrire, l'étudiant ou le jeune diplômé doit présenter lors d'un Comité D'Engagement un projet entrepreneurial réfléchi. L'étudiant doit démontrer :

- L'adéquation entre l'entrepreneur, le projet et son environnement. Par exemple, un si je souhaite créer une application, il faut que je puisse démontrer que j'ai les compétences techniques pour le faire ou à défaut les ressources pour comme un membre de son équipe qui est développeur ou une stratégie de financement crédible.
- Une volonté de lancer son entreprise dans un temps défini et cohérent avec le développement du projet.
- Une analyse préalable des opportunités vis-à-vis de son marché. Par exemple, avoir identifier les autres entreprises similaires à son projet, les aides, avoir défini les usagers ou ses clients potentiels, etc.

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

### PROGRAMME

Ce programme est décliné en 4 blocs pédagogiques :

Avoir une posture entrepreneuriale – Il s'agit du bloc d'introduction et des compétences initiales. Pour se faire l'étudiant doit réaliser les MOOC du PUI – Pépite « Développe ton esprit d'entreprendre » en amont ou à la fin de l'inscription pédagogique.

Faire émerger une opportunité – Ce bloc correspond à l'analyse d'opportunité. C'est notamment dans celui-ci que nous effectuerons le bootcamp ou séjour d'intégration et d'immersion entrepreneuriale des étudiants.

Construire un projet – Cela correspond à la phase de validation de sa démarche (qu'il s'agit de l'émergence d'une entreprise ou de la création d'un nouveau service pour des éventuels étudiants entrepreneurs avancés).

Agir et lancer un projet – Cette partie correspond à la phase de test et de stratégie pour le développement de son projet.

#### Moyens pédagogiques

Ce programme est décliné en blended learning mêlant cours en distanciel, atelier en présentiel, MOOC et master class. Ces séquences sont divisées en quatre grands blocs de formation qui se développeront tout au long de l'année :

- Un minimum de 30h de modules en ligne (documents PDF de la BPI, MOOC, Vidéos, supports pédagogiques de Pépite France), envoyés sous forme de kit pédagogique.
- Webinaire atelier d'expert en cours du soir de 2h.
- 6 permanences entrepreneuriales pour assurer le suivi du bilan de compétences entrepreneuriales sur le temps du midi de 2h.
- 3 ateliers d'immersion dans l'entrepreneuriat et un weekend de cohésion et de découverte de l'écosystème.

A cela s'ajoute :

- Un accompagnement individuel sur demande de l'étudiant pour assurer la continuité du bilan de compétences.
- La présence d'un mentor entrepreneurial épaulant l'étudiant dans le développement de son projet et son insertion.

### Roadmap

Avoir une posture entrepreneuriale	Faire émerger une opportunité	Construire un projet	Agir et lancer un projet
De septembre à novembre en prérequis de l'inscription définitive.	De novembre à janvier	De janvier à avril	D'avril à juin.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• MOOC « Esprit d'entreprendre ».</li> <li>• Un atelier d'expert.</li> <li>• Une permanence d'autopositionnement sur Pépityzy.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 jours d'intégration entrepreneuriale.</li> <li>• Un atelier d'expert.</li> <li>• Deux permanences dont une dédié au bilan de compétences du bloc.</li> <li>• Un atelier d'immersion entrepreneuriale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jury intermédiaire.</li> <li>• Un atelier d'expert.</li> <li>• Deux permanences dont une dédié au bilan de compétences du bloc.</li> <li>• Un atelier d'immersion entrepreneuriale.</li> <li>• Weekend d'immersion entrepreneuriale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un atelier d'expert.</li> <li>• Dernière permanence et finalisation du bilan de compétence.</li> <li>• Un atelier d'immersion entrepreneuriale.</li> <li>• Jury final.</li> </ul>

### Contenu pédagogique en détail

Présentation des webinaires d'expert / masterclass

Qui ?

Des intervenants professionnels et ayant une expertise dans l'entrepreneuriat. Ils interviendraient en contrat de vacation.

Quoi ?

4 ateliers d'expert sur les thématiques du référentiel « Concevoir et développer son projet entrepreneurial » sur un format cours du soir de 18h à 20h :

- Webinaire 1 : Avoir une posture entrepreneuriale
- Webinaire 2 : Faire émerger une opportunité d'entreprendre
- Webinaire 3 : Construire son projet
- Webinaire 4 : Agir et lancer son projet

Webinaire de 2h en direct de la Koloc ou de la maison de l'entrepreneuriat de Rouen et retransmise en visioconférence avec 1h de présentation, puis 30 min d'entretien et 30 min de table ronde.

Où ?

En visioconférence.

Quand ?

Entre chaque période de vacances scolaires : Novembre – Janvier – Mars – Mai.

### Présentation des permanences D2E

Qui ?

Le chargé de mission Pépite dédié au D2E.

Quoi ?

Un focus group de 2h une fois par mois le midi où les étudiants viennent se connecter librement en visioconférence sur le temps du midi 12h30 – 14h. Cinq séances obligatoires par étudiant dans l'année.

Nous faisons travailler les étudiants sous la forme d'un bilan de compétences autour de l'entrepreneuriat en plusieurs phases :

- Présentation du bilan avec un livret d'accompagnement à compléter et de l'autopositionnement sur Pépitizy.
- Analyse des atouts du parcours et le lien avec l'entrepreneuriat.
- Synthèse du bilan de compétences.
- Deux séances libres sur les thématiques au choix des étudiants.

A la fin de chaque bloc pédagogique, on finalise le suivi de l'étudiant avec un bilan de ses compétences entrepreneuriales en s'appuyant sur le référentiel « Concevoir et développer un projet entrepreneurial » et s'appuyant sur l'outil de positionnement des compétences entrepreneuriales de Pépitizy.

Où ?

Hybride Visio-conférence – site tournant : Le chargé de formation se déplace sur l'un des trois sites universitaires et lance la visioconférence avec possibilité pour les étudiants d'être en présentiel.

Quand ?

6 séances de 1h30 : Novembre – Décembre – janvier – mars – Avril – Mai

### **Atelier d'immersion entrepreneuriale**

Qui ?

Chargé de mission Pépite

Quoi ?

Trois ateliers centrés sur le projet de l'étudiant visant à préparer le lancement entrepreneurial :

- Séance 1 : L'art du pitch, de la négociation et du relationnel.
- Séance 2 : Préparer une analyse de marché et un business plan.
- Séance 3 : Agilité et itération, apprendre à innover continuellement sur son projet. Exercices de prototype, de feedbacks projets.

Où ?

En site tournant, les étudiants se déplaceraient sur chacun des sites universitaires.

Quand ?

Chaque atelier serait sur un format de 4h le samedi en présentiel. Décembre – Janvier – Mars/avril.

Comment ?

Une participation symbolique de 10€ pourra être demandé aux étudiants pour assurer leur participation.

### **Weekend d'immersion entrepreneuriale**

Qui ?

Chargé de mission entrepreneuriat et intervenants (nombre à définir au minimum 3 pour 1h d'intervention).

Quoi ?

Deux jours en format start-up weekend, sprint projet. Les étudiants se répartissent en sous-groupe et ils doivent construire un produit ou un service en lien avec leurs projets entrepreneuriaux. Ils doivent à la fin des deux journées présenter leur projet face à un jury qui délibérera sur le meilleur produit ou service.

Où ?

Lieu à définir mais qui puisse héberger les étudiants sur deux journées.

Quand ?

En milieu d'année pour assurer l'esprit de promotion.

- Complétez le tableau des enseignements joint

- Durée totale de la formation en heures (base 7h/jour ou 6h/jour) et en jours :

Formation d'un total de 84h.

- **30h** : modules en ligne

- **8h** : 4 Webinaire atelier d'expert en cours du soir de 2h (- Webinaire 1 : Avoir une posture entrepreneuriale ; Webinaire 2 : Faire émerger une opportunité d'entreprendre ; Webinaire 3 : Construire son projet ; Webinaire 4 : Agir et lancer son projet)

- **12h** : 6 permanences entrepreneuriales pour assurer le suivi du bilan de compétences entrepreneuriales sur le temps du midi 12h00 – 14h. Cinq séances obligatoires par étudiant dans l'année.

- **12h** : 3 ateliers d'immersion (4h chacun) dans l'entrepreneuriat étalés sur l'année (Séance 1 : L'art du pitch, de la négociation et du relationnel ; Séance 2 : Préparer une analyse de marché et un business plan ; Séance 3 : Agilité et itération, apprendre à innover continuellement sur son projet Exercices de prototype, de feedbacks projets).

- **20h** : un weekend de cohésion et de découverte de l'écosystème.

- **2h** : Soutenances du projet entrepreneurial

A cela s'ajoute :

- Un accompagnement individuel sur demande de l'étudiant pour assurer la continuité du bilan de compétences.
- La présence d'un mentor entrepreneurial épaulant l'étudiant dans le développement de son projet et son insertion.

- Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ?

OUI  réinscription de l'étudiant en cas de non validation d'un des blocs de compétence NON

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module : voir supra

- Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ? (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année)

OUI  NON

Précisez :

#### MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES POUR LA FORMATION

Moyens pédagogiques :

- Dossiers pédagogique remis aux stagiaires
- Espace de cours accessible en ligne : Universitice, ...
- Salle de cours traditionnelle (tableau, vidéoprojecteur)
- Salle informatique (connexion internet, PC, ...)
- Salle de Travaux pratiques. *Préciser le matériel utilisé* : Espace de coworking étudiant.
- Autres. Préciser :

Méthodes pédagogiques :

- Ateliers d'entraînement
- Analyse de pratiques
- Exposé magistral
- Jeux de rôle
- Etudes de cas
- Participation à des conférences/séminaires/colloques
- Formation pratique obligatoire (=stage)
- Autres. Préciser :

#### ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- La formation est-elle dispensée en présentiel ?

OUI  NON

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation : Normandie

- La formation est-elle dispensée ou à distance ?

OUI  NON

Si oui, précisez : Normandie

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

L'ÉTUDIANT ENTREPRENEUR EST ÉVALUÉ SUR LES QUATRE BLOCS DE COMPÉTENCES DU RÉFÉRENTIEL DU LABEL PEPITE, QUI SONT :

DOMAINE 1 : AVOIR UNE POSTURE ENTREPRENEURIALE - TRAVAILLER AVEC LES AUTRES - ÊTRE AUTONOME - ÊTRE CURIEUX EXPLORER ET ÉCOUTER - RESOUDRE DES PROBLÈMES COMPLEXES - SAVOIR COMMUNIQUER - ÊTRE MOTIVÉ ET PÉREVERER - AVOIR CONSCIENCE DE SOI ET DE SON AUTO-EFFICACITÉ

DOMAINE 2 : FAIRE ÉMERGER UNE OPPORTUNITÉ D'ENTREPRENDRE - FAIRE PREUVE DE CRÉATIVITÉ - DÉCELER ET CONSTRUIRE UNE OPPORTUNITÉ - STIMULER SA VISION - CONCEVOIR UNE PROPOSITION DE VALEUR - PENSER DE MANIÈRE ÉTHIQUE ET DURABLE

DOMAINE 3 : CONSTRUIRE UN PROJET - CONSTRUIRE LE MODÈLE D'AFFAIRES - CONSTRUIRE L'INGÉNÉRIE FINANCIÈRE DU PROJET - PLANIFIER ET GÉRER - GÉRER LE RISQUE, L'AMBIGUÏTÉ ET L'INCERTITUDE

DOMAINE 4 : AGIR ET LANCER UN PROJET - MOBILISER LES RESSOURCES - MOBILISER LES AUTRES - PRENDRE DES INITIATIVES - APPRENDRE DE SES EXPÉRIENCES

POUR ÉVALUER L'ÉTUDIANT, TROIS MODALITÉS D'ÉVALUATION SONT MISES EN ŒUVRE :

### 1) UN SUIVI ET UN BILAN DES COMPÉTENCES ENTREPRENEURIALES

CELUI-CI EST EFFECTUÉ ENTRE L'ÉTUDIANT ENTREPRENEUR ET SON RÉFÉRENT PEPITE VIA L'OUTIL MIS À DISPOSITION PAR PEPITE FRANCE ET LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE : PEPITIZY. SELON LE LABEL PEPITE, L'ÉTUDIANT DEVRA EMPLOYER L'OUTIL D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES POUR AUTOPOSITIONNER SON ÉTAT D'AVANCEMENT SUR LES QUATRE DOMAINES DE COMPÉTENCES. LE RÉFÉRENT PEPITE S'APPUIE SUR CET AUTOPOSITIONNEMENT ET APORTE UN REGARD CRITIQUE SUR L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES DE L'ÉTUDIANT.

### 2) LE RENDU D'UN ÉCRIT

IL PREND LA FORME D'UNE ÉBAUCHE D'UN BUSINESS PLAN D'UNE VINGTAINÉ DE PAGES OU DE LA CHARTE D'UN PROJET ENTREPRENEURIAL POUR LES ÉTUDIANTS ENTREPRENEURS DONT LE PROJET D'ENTREPRISE EST MOINS ABOUTI. CET ÉCRIT NE FERA L'OBJET D'AUCUNE NOTE. IL EST UN DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET D'APPRECIATION DES COMPÉTENCES DE L'ÉTUDIANT POUR LES MEMBRES DE SON JURY D'ÉVALUATION. IL EST DÉLIVRÉ AUX MEMBRES DU JURY CONCERNÉS PAR L'ÉTUDIANT AU MINIMUM UNE SEMAINE AVANT LA SOUTENANCE.

### 3) DEUX SOUTENANCES DU PROJET ENTREPRENEURIAL

UNE PREMIÈRE SOUTENANCE A LIEU À UN PEU MOINS DE LA MOITIÉ DU PARCOURS DE FORMATION DE L'ÉTUDIANT. CETTE SOUTENANCE INTERMÉDIAIRE PERMET UN POINT D'ÉTAPE DU PROJET ENTREPRENEURIAL ET DES COMPÉTENCES ENTREPRENEURIALES. LE JURY VALIDERA L'AVANCEMENT DE CES DEUX DERNIERS POINTS ET DONNERA DES INDICATIONS À L'ÉTUDIANT POUR AVANCER SUR SON PROJET ET SES COMPÉTENCES. CELLES-CI SERONT INDIQUÉES DANS LE COMPTE RENDU DU JURY DÉDIÉ À L'ÉTUDIANT. ELLES FORMERONT AINSI DES OBJECTIFS QUE L'ÉTUDIANT DEVRA ATTEINDRE ET PRÉSENTER LORS DE LA SOUTENANCE FINALE POUR OBTENIR SON D2E.

VIENT ENSUITE LA SOUTENANCE DE FIN DE PARCOURS DU D2E. LORS DE CETTE DERNIÈRE, L'ÉTUDIANT DEVRA PRÉSENTER SON PROJET ENTREPRENEURIAL ET LES DIFFÉRENTES ACTIONS DANS SON ÉLABORATION, AINSI QUE L'ORIENTATION ENTREPRENEURIALE CHOISIE. CET ORAL

DOIT FAIRE TRANSPARAÎTRE LES COMPÉTENCES ENTREPRENEURIALES DE L'ÉTUDIANT QUI ONT ÉTÉ ACQUISES PAR L'ÉTUDIANT DANS LES QUATRE GRANDS DOMAINES DE COMPÉTENCES ÉVOQUÉS PRÉCÉDEMMENT.

### ORGANISATION DU JURY

- DEUX JURYS SONT REUNIS TOUS LES ANS POUR LE JURY INTERMÉDIAIRE ET LE JURY FINAL – TEL QUE SPÉCIFIÉ PRÉCÉDEMMENT.
- SELON LE LABEL PÉPITE, LE JURY DOIT ÊTRE COMPOSÉ À MINIMA DU RÉFÉRENT PÉPITE ET D'UN RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE. CE DERNIER PEUT ÊTRE UN ENSEIGNANT D'UN ÉTABLISSEMENT DU SUPÉRIEUR OU UN PERSONNEL BIATS COMPÉTENT POUR ENCADRER UN TEL JURY (CHARGE DE MISSION ENTREPRENEURIAT, GRADE D'INGÉNIEUR D'ÉTUDES, ETC.).
- PAR AILLEURS, IL EST RECOMMANDÉ QU'UN OU PLUSIEURS PROFESSIONNELS ISSUS DE L'ÉCOSYSTÈME ENTREPRENEURIAL PUISSENT ÊTRE ÉVALUATEURS ÉGALEMENT. NOUS AVONS FAIT LE CHOIX À PÉPITE NORMANDIE QUE CE SOIT SYSTÉMATIQUEMENT LE CAS.
- LE MENTOR DE L'ÉTUDIANT ENTREPRENEUR PEUT ÉGALEMENT ÊTRE PRÉSENT À TITRE D'OBSERVATEUR.
- LES ÉTUDIANTS SONT ÉVALUÉS SUR LEUR AVANCEE PAR RAPPORT AU JURY INTERMÉDIAIRE DU PROGRAMME DU D2E. CE JURY DOIT APPRÉCIER SI L'ÉTUDIANT A SU TENIR COMPTE DES RECOMMANDATIONS POUR AVANCER SUR SON PROJET ET, DANS LE CAS CONTRAIRE, SI CELA ENTRE EN COHÉRENCE AVEC LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET.
- LE JURY DOIT ÉGALEMENT APPRÉCIER LES COMPÉTENCES DE L'ÉTUDIANT EN FONCTION DU RÉFÉRENTIEL « CONCEVOIR ET DÉVELOPPER UN PROJET ENTREPRENEURIAL ». UN SUIVI AU PRÉALABLE DES COMPÉTENCES AURA ÉTÉ EFFECTUÉ ENTRE LE CHARGE DE FORMATION, L'ÉTUDIANT ET ÉVENTUELLEMENT SON MENTOR PROFESSIONNEL. LE JURY DEVRA VALIDER OU INVALIDER LE POSITIONNEMENT DES COMPÉTENCES DE L'ÉTUDIANT.
- LE JURY AURA AU PRÉALABLE UN DOSSIER ÉCRIT DE L'ÉTUDIANT SOUS LA FORME D'UN BUSINESS PLAN OU D'UN BUSINESS PLAN PARTIEL (CHARTRE DE PROJET + ÉLÉMENT DE BP) PERMETTANT D'APPRÉCIER AU PRÉALABLE LE PROJET DE L'ÉTUDIANT.
- LE JURY DURE 1H :
  - 1) 2 MIN PITCH + 15MIN PRÉSENTATION ET SOUTENANCE DU PROJET ENTREPRENEURIAL.
  - 2) 25 MIN D'ÉCHANGE SUR LE PROJET ET LES COMPÉTENCES DE L'ÉTUDIANT.
  - 3) 20 MIN DÉLIBÉRATION : VALIDATION DES COMPÉTENCES SUR PÉPITIZY ET NOTE INDICATIVE DE LA SOUTENANCE.
- PÉPITE ÉVALUE LES ÉTUDIANTS SUR L'APPRÉCIATION DES COMPÉTENCES. C'EST L'ASSIDUITÉ SUR LE PROJET ET/OU DANS LE DISPOSITIF DU D2E, LA PROGRESSION MANIFESTE DANS LESDITES COMPÉTENCES, LA CAPACITÉ À LE DÉMONTRER, QUI PERMETTENT L'OBTENTION DU DIPLOME. TOUTEFOIS, UNE NOTE POURRA LEUR ÊTRE ATTRIBUÉE POUR DES RAISONS ADMINISTRATIVES EN FONCTION DE LEUR SITE UNIVERSITAIRE.
- LE JURY SERA VIGILANT SUR LES POINTS SUIVANTS :
  - 1) QUE L'ÉTUDIANT AIT BIEN SON PROFIL PÉPITIZY À JOUR (NOM DU PROJET, SUIVIS INDIVIDUELS EFFECTUÉS, NOM DU MENTOR ET RAPPORT D'ENTRETIEN DE MENTORAT, AUTOPOSITIONNEMENT À JOUR). POUR RAPPEL, L'ÉTUDIANT DOIT AVOIR EFFECTUÉ 5 ENTRETIENS DONT LES RAPPORTS SUR PÉPITIZY FONT FOI.
  - 2) INDIQUER DES PISTES DE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES POUR L'ÉTUDIANT DANS SES RECOMMANDATIONS.
  - 3) FOURNIR UNE NOTE DE LA SOUTENANCE.
  - 4) QUE CHAQUE PERSONNE PRÉSENTE SIGNE BIEN LES PROCÈS-VERBAUX DU JURY.

### MODE D'OBTENTION DU DIPLOME

A l'issue de la soutenance, le jury inspecte le positionnement sur la grille des compétences du référentiel de compétences (Annexe 1 – Notice du jury de fin de parcours) que le référent Pépite aura préparé au préalable. Ils évaluent le positionnement des compétences en s'appuyant sur les travaux de l'étudiant.

Le jury vérifie que l'étudiant a obtenu la moyenne des points dans l'ensemble des blocs de compétences.

L'étudiant obtient son diplôme si :

- Il valide un niveau intermédiaire acquis dans chacun des quatre grands domaines de compétences
- Il obtient un score moyen de 80 ^points sur 160 sur l'ensemble du référentiel de compétences.

Par ailleurs, une évaluation complémentaire de sa prestation orale est effectuée sur 40 points. L'addition des deux notes (les 160 points du référentiel de compétences et les 40 points de la soutenance orale) permet l'attribution d'une note indicative sur 200 points, transformée en une note sur 20. Cette dernière permet à l'étudiant de situer la qualité de sa présentation lors de sa soutenance. Elle peut également servir pour des raisons administratives pour les différents logiciels de gestion et d'attribution des diplômes. Pour autant, c'est bien la validation des quatre blocs de compétences qui prévaut pour l'obtention du diplôme.

Situation en cas de non-obtention du diplôme:

L'étudiant, qui ne remplirait pas les conditions précédentes selon l'appréciation du jury (qui est maître sur son évaluation), pourra le cas échéant se réinscrire au D2E pour valider le bloc de compétences manquants. L'ensemble des éléments validés lors de l'année écoulée par l'étudiant le resteront.

### EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Evaluation de la formation par le participant :

*(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)*

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les formés est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

*Préciser la façon donc ces appréciations seront analysées et prises en compte par l'équipe pédagogique.*

*Pépite réalise une enquête de satisfaction auprès des étudiants, et les VP des établissements se réunissent annuellement pour faire le point sur le dispositif et les éventuelles améliorations à apporter.*

## UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE

## PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI       NON

Si non, pourquoi ?

Si oui, précisez sur quelle partie du programme :

Sur quelle(s) orientations nationales HAS (voir annexe 1)

Décrivez les 3 étapes du programme et la durée de chacune;

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié aux trois fondamentaux d'un programme de DPC, à savoir :

l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances ou de compétences ;

l'évaluation de pratiques professionnelles ;

la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration.

Les critères des étapes :

un minimum de 3 étapes correspondant aux 3 fondamentaux

présentes ou non présentes

une étape garde une unité de temps et de lieu  les étapes s'enchainent de façon chronologique et doivent durer chacune au minimum 0.5j soit 3h30

Étape 1 et durée :

Étape 2 et durée :

Étape 3 et durée :



## ANNEXE 1 ORIENTATIONS NATIONALES HAS 2016-2018

Ces programmes sont conformes aux recommandations, avis et travaux de la Haute Autorité de santé et des agences sanitaires, et aux données acquises de la science.

ANNEXE : ORIENTATIONS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ

### I. - Renforcer la prévention et la promotion de la santé

#### **\*Soutenir et valoriser les initiatives pour faciliter l'accès à la prévention et à la promotion de la santé**

S'inscrivent dans ces orientations les actions facilitant l'accès des patients à la prévention et à la promotion de la santé, sous la coordination du médecin traitant. Ces actions contribuent à renforcer la prévention, en accompagnant les programmes de dépistage des cancers, en soutenant la politique vaccinale, en renforçant l'accès à la contraception et en développant l'utilisation des tests rapides et auto-tests.

Orientation n° 1 : Programmes de dépistage organisé des cancers (sein, colorectal, col de l'utérus).

Orientation n° 2 : Amélioration de la couverture vaccinale de la population.

Orientation n° 3 : Contraception et santé sexuelle.

Orientation n° 4 : Dépistage et diagnostic par tests, recueils et traitements de signaux biologiques utilisés sur le lieu de soins.

#### **\*Informier et protéger les populations face aux risques sanitaires liés à l'environnement**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à la connaissance et à la prise en compte par les professionnels de santé des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé. (pollution de l'air, intérieur, extérieur, perturbateurs endocriniens, changement climatique...)

Orientation n° 5 : Risques sanitaires liés à l'environnement.

#### **\*Soutenir les services de santé au travail**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à une meilleure prise en charge des salariés victime d'accident du travail ou atteint de maladie professionnelle, en particulier dans la prise en charge des travailleurs en risque de désinsertion professionnelle.

Orientation n° 6 : Coopération entre médecin du travail et médecin traitant.

### II. - Faciliter au quotidien les parcours de santé

#### **\*Promouvoir les soins primaires, favoriser la structuration des parcours de santé**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à améliorer la prise en charge en équipe de soins et à faciliter les parcours de santé des patients atteints de pathologies pour lesquelles une mobilisation est engagée dans le cadre de la politique nationale de santé.

Orientation n° 7 : Coordination des équipes de soins primaires pour contribuer à la structuration des parcours de santé du patient, notamment à l'échelle d'un territoire de santé.

Orientation n° 8 : Coordination des soins entre médecin traitant et médecin correspondant.

Orientation n° 9 : Repérage précoce des grandes pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents en grande difficulté.

Orientation n° 10 : Repérage de l'obésité et prise en charge.

Orientation n° 11 : Repérage de la maltraitance et de la violence (enfants, personnes âgées, personne en situation de handicap, violences faites aux femmes,...) et conduite à tenir.

Orientation n° 12 : Repérage précoce et intervention brève (RPIB) des conduites addictives : tabac, alcool et cannabis.

Orientation n° 13 : Prise en charge des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Orientation n° 14 : Repérage des signes précoces ou atypiques d'une maladie neuro- dégénérative.

Orientation n° 15 : Evaluation multidimensionnelle des patients atteints d'une maladie neuro- dégénérative.

Orientation n° 16 : « Annonce » du diagnostic d'une maladie grave (cancer, maladie neuro- dégénérative, SIDA...).

Orientation n° 17 : Prise en charge de la douleur.

Orientation 18 : Soins palliatifs et démarche palliative.

Orientation n° 19 : Repérage et prise en charge des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA).

Orientation n° 20 : Organisation de la prise en charge d'un patient atteint d'une maladie rare (comment éviter l'errance diagnostique et thérapeutique).

Orientation n° 21 : Elaboration et accompagnement d'un projet de santé territorial.

### **III. - Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé \*Innover en matière de formation des professionnels**

S'inscrivent dans cette orientation les actions visant à promouvoir l'ouverture de la formation initiale des professionnels de santé à la pratique ambulatoire ainsi qu'à l'utilisation de bases de données médicales dans la pratique

Orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat.

Orientation n° 23 : Formation à la mise en place et à l'utilisation de bases de données médicales (registres, recueils en continu, intégration de data-set dans la pratique).

#### **\*Innover pour le bon usage du médicament**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à prévenir les risques liés à l'usage inapproprié des médicaments, en particulier les antibiotiques et les anxiolytiques, ainsi qu'à l'utilisation des médicaments génériques.

Orientation n° 24 : Juste prescription des antibiotiques, pour une maîtrise de l'antibio-résistance.

Orientation n° 25 : Juste prescription des médicaments anxiolytiques et hypnotiques.

Orientation n° 26 : Juste prescription des médicaments et prévention de l'iatrogénie médicamenteuse.

Orientation n° 27 : Prescription et dispensation des médicaments génériques.

Orientation n° 28 : Le circuit du médicament (sécurité de l'administration, prescription et délivrance, dispensation, suivi et réévaluation).

**\*Innover pour la sécurité des soins et l'éducation du patient**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à développer, chez les professionnels de santé, une culture de la sécurité des soins passant par la lutte contre les infections associées aux soins, la déclaration des événements indésirables liés aux soins, aux médicaments ou à toute substance, ainsi que par une réflexion sur la pertinence des soins et sur le retour d'expérience. Cet axe aborde également l'éducation du patient et la réflexion éthique dans les pratiques professionnelles. Y figure également une orientation visant à préparer les professionnels de la santé à répondre aux crises sanitaires ou aux attentats par la prise en charge des patients en situations sanitaires exceptionnelles, tout en assurant la sécurité des professionnels de santé et des personnels des établissements de santé.

Orientation n° 29 : Lutte contre les infections associées aux soins.

Orientation n° 30 : Signalement des événements indésirables associés aux soins (EIAS).

Orientation n° 31 : Amélioration de la pertinence des soins.

Orientation n° 32 : Education pour la santé.

Orientation n° 33 : La réflexion éthique dans les pratiques professionnelles

Orientation n° 34 : Prise en charge des patients en situations sanitaires exceptionnelles (SSE), repérage, diagnostic et accompagnement des situations de stress posttraumatique.

La liste des orientations par profession de santé est consultable avec le lien ci-dessous ou en contactant le conseiller en charge du secteur santé au centre de formation continue

[https://www.ogdpc.fr/public/medias/mondpc/pdf/DPCenPRATIQUE/01\\_ORIENTATIONS2016\\_2018\\_Arrete\\_](https://www.ogdpc.fr/public/medias/mondpc/pdf/DPCenPRATIQUE/01_ORIENTATIONS2016_2018_Arrete_)

Effectif attendu (nouvelle formation)	<b>30</b>	<b>Normes groupes</b>				
		CM	TD	TD(L)	TP	
		Présentiel :	400	36	24	18
Effectif au 15/01/2026	<b>0</b>	A distance :	400	36	24	18
		Accompagnement :	400	36	24	18

<b>MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>	
Mise en place de la seconde chance :	<b>Non</b>
<b>Dispositions particulières :</b>	

<b>INFORMATIONS</b>	
Champ disciplinaire : Humanités, Culture, Société	Type de diplôme : Diplôme Universitaire
Domaine de formation : Sciences Humaines et Sociales	Année de formation : -- Sélectionner un niveau de formation --
Composante : Institut Universitaire de Technologie d'Evreux	Année universitaire : Année universitaire 2022-2023
Intitulé de la mention : <b>Diplôme d'Etudiant Entrepreneur</b>	

						VOLUMES HORAIRES											T O T A L	Volume horaire étudiant (Stage, projet tutoré, mémoire, ...) A déclarer en heures (1 semaine = 35h)	T O T A L	ECTS	COEF	Contrôle continu				Examen terminal		Session de rattrapage		
						Heures présentielles			Heures distancielles					T O T A L																
						CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)			CM		TD	TP						Total	Mutualisation(s)							
Nature	Intitulé de l'élément constitutif	Langue Enseignement	NC	Comodalité	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	CM	TD	TP	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves TP			
<b>UE1</b>	<b>Concevoir et développer un projet entrepreneurial</b>	-	C	Non	0,00	34,00	0,00	34,00	0,00	50,00	0,00	50,00	84,00	0,00	84,00	0	1													
Obligatoire	Avoir une posture entrepreneuriale	Français	C	Non		8		8,00	1	1	1	15			15,00	1	1	1	23,00											
Obligatoire	Faire émerger une opportunité d'entreprendre	Français	C	Non		8		8,00	1	1	1	15			15,00	1	1	1	23,00											
Obligatoire	Construire un projet	Français	C	Non		8		8,00	1	1	1	10			10,00	1	1	1	18,00											
Obligatoire	Agir et lancer un projet	Français	C	Non		10		10,00	1	1	1	10			10,00	1	1	1	20,00											
<b>TOTAL VOLUME HORAIRE ENSEIGNEMENT</b>					<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>34,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>50,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84,00</b>	<b>0,00</b>	<b>84,00</b>	<b>0</b>	<b>1</b>						